

l'essai des produits sur le marché, la création de nouveaux produits ou procédés, les essais et démonstrations en matière d'alimentation et l'exécution d'études de faisabilité en vue d'accroître les exportations de grains, d'oléagineux et de leurs sous-produits.

Grâce à la collaboration de l'industrie de la transformation, des administrations publiques provinciales et des universités, l'aménagement d'une usine pilote de \$5 millions devait être achevé à Saskatoon en 1977. La *POS Pilot Plant Corporation (Protein, Oil and Starch)* est une société sans but lucratif (dirigée par des membres souscripteurs) qui met des installations uniques à la disposition de l'industrie canadienne de la transformation des grains et oléagineux.

Crédit. Le Canada vend du grain à crédit depuis 1952. Le programme tel qu'il avait été conçu à l'origine permettait aux acheteurs d'étaler leurs paiements sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans, à des taux d'intérêt commerciaux. En 1968, le gouvernement a approuvé un programme élargi et amélioré pour la vente à crédit de grain canadien afin de relever sa position concurrentielle sur les marchés d'exportation. Le nouveau programme permettait aux exportateurs de profiter rapidement des débouchés à l'exportation dans les pays en voie de développement à des conditions de paiement plus avantageuses dans certains cas.

Dans la plupart des ventes à crédit de grain de l'Ouest, la période d'échelonnement des paiements est de trois ans ou moins, et le financement est assuré en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Commission canadienne du blé, sous la garantie de l'État. Les ventes à crédit autres que les ventes de blé, d'avoine et d'orge de l'Ouest, qui sont effectuées par la Commission du blé, et les ventes payables sur plus de trois ans sont assurées aux termes de l'article 27 de la Loi sur l'expansion des exportations.

Aide alimentaire. Le budget du Programme canadien d'aide alimentaire est passé de \$2 millions en 1962-63 à plus de \$225 millions en 1975-76. Depuis 1963, l'aide alimentaire dans le cadre des programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux est administrée par l'Agence canadienne de développement international. Les principaux aliments sont le blé et les dérivés du blé, mais on trouve également de la graine de colza et de l'huile de colza. Dans le passé, environ 80% de l'aide alimentaire du Canada était fournie à des gouvernements étrangers aux termes de programmes bilatéraux, et le reste dans le cadre de programmes multilatéraux, principalement le Programme alimentaire mondial. Au cours des 10 dernières années, plus de 72 pays ont bénéficié de l'aide alimentaire du Canada. Des approvisionnements de farine sont également fournis à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés.

Lors de la Conférence mondiale sur l'alimentation qui s'est tenue à Rome en novembre 1974, le Canada s'est engagé à fournir un million de tonnes métriques de céréales par an pendant trois ans, 400 000 t devant être expédiées dans le cadre du Programme alimentaire mondial. Le Canada s'est aussi engagé à accroître considérablement son aide alimentaire sous d'autres formes. La valeur estimative de cette aide s'est établie à \$230 millions environ pour 1976-77.

Commission canadienne des grains

11.7.1.2

La Commission canadienne des grains a été établie par la Loi sur les grains du Canada en avril 1971. Elle remplaçait la Commission des grains du Canada qui avait été créée en 1912. Elle se compose d'un commissaire en chef et de deux commissaires, et elle relève du ministère de l'Agriculture du Canada. Son siège est à Winnipeg, et d'autres bureaux sont dispersés dans tout le Canada, les plus importants se trouvant à Vancouver, Thunder Bay et Montréal.

La Commission est chargée de l'application de la Loi sur les grains du Canada, notamment de l'inspection, de la pesée et de l'entreposage du grain, de la fixation des tarifs maximum pour les éleveurs autorisés, de l'établissement des normes de classification des grains et du fonctionnement des éleveurs du gouvernement canadien situés à Moose Jaw, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Lethbridge et Prince Rupert. Tous les exploitants d'éleveurs dans l'Ouest et